

17^e FOIRE AU RAFROTDimanche **27 avril 2025****Nouvel emplacement** : Place du Valnoble (CARENTAN)

7 h 00 – 18 h 00

Bulletin de réservation à retourner à : **Association des parents d'élèves – 13 rue John Tucker, Saint-Hilaire
Petitville 50500 CARENTAN LES MARAIS****Merci d'écrire lisiblement**Plus d'informations ? apecollegeleongambetta@gmail.com

PARTICULIER	PROFESSIONNEL ou AUTO-ENTREPRENEUR
NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Adresse complète : _____ _____ Téléphone portable : _____ Mail : _____ @ _____	NOM : _____ Prénom : _____ Adresse complète : _____ _____ _____ Téléphone portable : _____ Mail : _____ @ _____
Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> carte d'identité <input type="checkbox"/> passeport <input type="checkbox"/> permis de conduire n° _____ délivré le _____ par _____	<input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur SIREN n° ____ / ____ / ____ délivré le _____ par _____
Particuliers : Attestation en application du décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage. 1) Je déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e) - vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal) 2) Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la FOIRE AU RAFROT et déclare m'y conformer. Fait à _____ le _____ Signature	Objets proposés : _____ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la FOIRE AU RAFROT et déclare m'y conformer. Fait à _____ le _____ Signature

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT :

Tarif : Un premier module obligatoire de 4 mètres (6 euros) + 2, 50 € le mètre supplémentaire

4 mètres + mètres = 6 € + x 2,50 € = €

Pensez à joindre à ce bulletin de réservation un chèque correspondant au montant indiqué, à l'ordre de l'Association des parents d'élèves du collège Gambetta.

Les réservations non accompagnées du paiement ne seront pas enregistrées

IL NE SERA PAS RETOURNÉ D'ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA RÉSERVATION – MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

RÈGLEMENT DE LA FOIRE AU RAFROT¹

Toutes les informations à l'adresse suivante : apecollegegambetta@laposte.net



FOIRE AU RAFROT
Dimanche 27 Avril 2025

Réservation : 07.69.38.99.86 / apecollegegambetta@gmail.com
Restauration sur place

CARENTAN-LES-MARAIS
Nouvel emplacement : Place du Valnoble

Article 1 : La FOIRE AU RAFROT est un vide-greniers organisé par l'Association des Parents d'Elèves du collège Gambetta de Carentan. Elle se déroulera le **dimanche 27 avril 2025** sur la PLACE DU VALNOBLE (Carentan) de 7h 00 à 18h 00.

Article 2 : **Les organisateurs n'ouvriront le site qu'à partir de 7h 00. Pas avant ! Les lève-tôt devront patienter sur le parking.**

Article 3 : La manifestation est ouverte aux particuliers conformément au décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage.

Article 4 : La manifestation est ouverte aux professionnels de la brocante. Il ne sera pas accepté de professionnels de la restauration ambulante (grillades, frites, crêpes, confiserie, boissons, etc.), l'association s'en réservant l'exclusivité.

Article 5 : Les exposants seront enregistrés dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription munis de leur paiement. Aucune réservation ne sera validée sans qu'elle soit réglée à l'avance.

Article 6 : **L'exposant réserve son emplacement à partir d'un premier module de 4 mètres de façade, au prix de 6 €. Les mètres supplémentaires sont au prix de 2,50 € chaque.** Les exposants occupant un emplacement pourront garer un véhicule derrière leur stand à condition que la dimension de l'emplacement loué le leur permette.

Article 7 : Le règlement par chèque se fera à l'ordre de l'Association des Parents d'Elèves du collège Gambetta. Un reçu pourra être délivré le jour du vide-greniers. Il ne sera effectué aucun remboursement total ou partiel en cas d'intempéries.

Article 8 : Les places non occupées après 8h 30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. En cas de retard d'un exposant ayant réservé (après 8h 30), une autre place lui sera attribuée dans la mesure du possible.

Article 9 : Les personnes qui n'auront pas réservé en conformité de l'article 5 pourront s'inscrire à partir de 7h 00 sur le site, en fonction des places disponibles.

Article 10 : Les organisateurs sont seuls habilités à distribuer les emplacements. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.

Article 11 : Par mesure de sécurité, aucun véhicule garé ne sera autorisé à circuler sur le site pendant la manifestation (jusqu'à 18h 00). Un parking est gratuitement mis à la disposition des exposants et visiteurs.

Article 12 : Nous vous invitons à ne pas remballer avant la fin de la vente, fixée à 18h 00, par respect à l'égard des visiteurs et pour des raisons de sécurité.

Article 13 : **Sont interdits à la vente, pour tous : les animaux, les armes et munitions** (sauf celles de collection) ; **pour les particuliers : la nourriture et les articles neufs** (article L 310-2 du Code de commerce).

Article 14 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association ne peut être tenue responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations.

Article 15 : Comme en tout lieu de vente, la législation (Code du commerce) s'applique à tous, particuliers comme professionnels. N'oubliez pas que les prix doivent figurer de façon apparente.

Article 16 : Les locaux et emplacements devront être respectés. Nous invitons les exposants à laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation. Des poubelles seront à disposition.

Article 17 : **La participation à la FOIRE AU RAFROT implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de toute personne ne le respectant pas.**

¹ Rafrot : terme ancien du Cotentin pour désigner un ensemble d'objets usagés.